



NAO 2021

## Des organisations syndicales prises en otage

### Mesures collectives UES MGEN et applicables à MTECH

- Enveloppe 0,2% Egalité professionnelle : H/F
- **Augmentations valeur faciale chèque déjeuner de 8,50€ à 9€**

### Mesures spécifiques Mgen Technologies

- Augmentations générales : 0,3 %
- Augmentations individuelles : 1,1 % hors 3.3 ( **effet rétro- actif au 1<sup>er</sup> janvier \* ou au 1<sup>er</sup> avril**)
- Primes exceptionnelles COVID : 170 000 € **ou 250 000 €**
- **Revalorisations des primes paniers, astreintes et primes de nuit de 5%.**
- **Primes individuelles (montants non communiqués en NAO)**

\*\*\*

\*\*\*

Les mesures hautes indiquées et commentées **en rouge** sont conditionnées et applicables en cas de signature avec à minima 50 % de représentativité des organisations syndicales au sein de l'UES.

# Conflit de loyauté et chantage odieux à la signature

C'est à posteriori des séances de négociations, sans la présence des partenaires sociaux que l'employeur MGEN a décidé de suspendre certaines mesures dans tous les secteurs (supprimées ou réduites) en les conditionnant à la signature des OS.

Le manque de transparence et la méthode pose problème. D'ailleurs, la restitution chiffrée des mesures NAO en CSE MTECH du 8 février avant signature via la RRH MTECH n'indiquera que les mesures hautes omettant qu'elles dépendent strictement de la signature des OS et dictée en cela sur cette communication par les consignes du groupe MGEN qui n'assume donc pas ses responsabilités.

Tout cela n'est évidemment pas digne d'une entreprise MGEN qui ne cesse d'affirmer ses valeurs et se proclame en tous lieux et à chaque instant de l'économie sociale et solidaire.

Pour arriver à ses fins, ce sont les mesures qui touchent au collectif ou aux plus fragiles qui sont ciblées au rabais ou à l'exclusion par ce chantage. Primes exceptionnelles, revalorisation, chèques déjeuner, primes en établissement de santé en forte tensions liées à la COVID.

Pour la MGEN, le but est d'afficher coûte que coûte vis-à-vis des salariés mais encore plus encore vis-à-vis des organismes « Inspection du travail et DIRECCTE » un PV d'accord NAO 2021 signé par les syndicats. Et pour atteindre ce but et soigner son image à l'extérieur tout lui semble permis.

Ainsi la revalorisation des primes « panier astreintes et de nuit » de 5% non revalorisées depuis 10 ans, défendues par l'**UNSa** et obtenues en négociations sont finalement remises en cause intégralement. Il s'agit de quelques salariés, l'effort est faible mais le symbole de non solidarité envoyé à ce type de salariés est fort. Idem avec la prime exceptionnelle COVID où le collectif MTECH a permis d'équiper dans l'urgence les salariés de l'UES permettant à la MGEN et aux salariés de continuer leurs activités et ainsi d'éviter le chômage partiel. Dans le secteur ASS c'est un établissement en tension « Le Royans » pour lequel la prime COVID considérée comme acquise aux soignants est finalement remise en cause. Que dire sur l'effet rétroactif des mesures et le chèque déjeuner qui touche l'ensemble des personnels de la MGEN.

Le principe de toutes négociations n'est-il pas de tenir parole sur ce qui a été convenu en séance après que celles-ci soient terminées. Cela s'appelle la confiance. Visiblement pas pour la MGEN avec ses organisations représentatives du personnel. Les OS se sentent trahies.

# SIGNATURE UNSa

Forts de tous ces constats et éléments, l'UNSa a fait un retour vers ses élus dans tous les secteurs pour prendre sa décision.

Les pertes subies par les plus faibles du fait d'une non signature ont pesé dans la décision de l'UNSa qui constitue 42 % de représentativité sur l'ensemble de l'UES. Nous condamnons fermement les conditions et la méthode employée dans lesquelles finalement notre signature intervient et attendons dans l'avenir de l'employeur qu'il tienne ses engagements pris à l'issue des NAO en présentiel sans recourir à une prise en otage à posteriori en visant le collectif et les plus faibles dans un contexte de travail extrêmement difficile où la conscience professionnelle et l'engagement des salariés a été au-delà de la norme alors même que les 2 exercices financiers du groupe MGEN en 2019 et encore plus 2020 ont été très positifs.



A l'heure où est publié ce tract, la cote de représentativité syndicale est atteinte permettant la prise des mesures hautes de la NAO inscrites en rouge.

Nous veillerons particulièrement aux critères électifs d'attribution retenus de la prime de 250 000 € ainsi qu'à sa répartition en montant(s). Un retour nous a été promis en CSE.

Jean BARRET : **DS syndical UNSA TOURS pour MGEN Technologies**



# Bulletin d'adhésion 2021

### Le saviez-vous ?

Cotisation syndicale et crédit d'impôt : il existe un Crédit d'impôt sur la cotisation syndicale (sauf déclaration aux frais réels) de 66%.

Je soussigné(e) (NOM Prénom) \_\_\_\_\_  
demande mon adhésion à **UNSA-MGEN-VVY**  
À compter du \_\_\_\_\_ Centre de travail \_\_\_\_\_  
Date et lieu de naissance \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
Adresse personnelle \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ Tel. \_\_\_\_\_  
Mail \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_  
Fonction/Métier occupé(e) à la MGEN \_\_\_\_\_  
Ancienneté \_\_\_\_\_  
Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_/\_\_\_\_/20\_\_

Paiement par chèque ou par virement bancaire  
RIB accessible depuis notre site: [www.unsa-mgen.fr](http://www.unsa-mgen.fr)

Signature

Pour un paiement en plusieurs fois, contactez nos trésoriers

À retourner à (en lettre suivie de préférence)  
**UNSA-MGEN**  
7 square Max Hymans 75015 PARIS

### Cotisation 2021

Tarifs inchangés!

Base de calcul: Salaire brut Mensuel « imposable »	cotisation annuelle	Reste à charge annuel déduction faite du crédit d'impôt de 66%	Reste à charge mensuelle déduction fait des 66% de crédit d'impôt
jusqu'à 1800€	45 €	15 €	1,28 €
de 1801 à 1800€	51 €	17 €	1,45 €
de 1801 à 2000€	60 €	20 €	1,70 €
de 2001€ à 2400€	69 €	23 €	1,96 €
de 2401 à 2800€	84 €	29 €	2,38 €
Plus de 2800€	96 €	33 €	2,72 €

### Contact Trésorerie:

Eric David :  
[edavid@unsa-mgen.fr](mailto:edavid@unsa-mgen.fr)

Philippe GOUBET  
[pgoubet26@unsa-mgen.fr](mailto:pgoubet26@unsa-mgen.fr)

Nous  
sommes là  
pour vous  
aider !

## Vos délégués syndicaux MGEN Technologies

Jean BARRET : DS UNSA TOURS

Thierry PHILIPPE : DS UNSA PARIS

Dave CAVE : DS UNSA NANCY